

Calendrier 2025

ASBL
Société Royale de pêche
LA RULLES
Habay-la-Vieille
Visitez notre site :
www.pechelarulles.net

Dates à retenir pour cette année 2025 mais qui pourraient changer en fonction de certaines conditions

Empoisonnements :

Pour la rivière :

Mercredi	26 février 2025	17H	40 Kg
Vendredi	25 avril 2025	17H	40 kg
Jeudi	15 mai 2025	17H	40 kg

En plus de ces empoisonnements, d'autres empoisonnements seront effectués sans en préciser les dates.
Après fin juin, plus aucun empoisonnement en truite ne sera effectué.

Pour l'étang :

Mercredi	26 février 2025	17H	40 Kg
Vendredi	25 avril 2025	17H	40 Kg
Jeudi	15 mai 2025	17H	Kg en fonction des inscriptions à la journée« grosses truites »
Vendredi	11 juillet 2025	17H	30 Kg (fête de la société)
Vendredi	18 juillet 2025	17H	40 Kg
Vendredi	01 août 2025	17H	30 Kg (initiation pour les jeunes de -de 14 ans)
Vendredi	19 septembre 2025	17H	40 Kg + Kg Thymallus Apmc

A chaque empoisonnement, plusieurs grosses truites seront remises en plus des quantités ci-dessus.

Mais, toute truite de plus de 40 cm doit être remise à l'eau, de l'ouverture au 30 septembre et interdiction de dégorger, couper le fil. Ceci afin d'essayer de conserver un minimum de truite dans l'étang.

En plus de ces empoisonnements, d'autres empoisonnements seront effectués sans en préciser les dates

Ouverture et fermeture :

Pour la rivière : **Ouverture, le samedi 01 mars** Fermeture, le mercredi 31 décembre.
Grande ouverture, le samedi 07 juin.

Règlement : Les règlements de la rivière et de l'étang ne sont plus annexés à la carte de pêche.
Ils peuvent être consultés sur le site du club ou aux valves de l'étang.

La pêche en amont du pont jusqu'à la cascade est interdite à toute pêche jusqu'à la grande ouverture. Passé cette date, la pêche se fera dans les limites permises par les balises se trouvant sur chaque berge.

Pour l'étang : **Ouverture, le samedi 01 mars** Fermeture, le mercredi 31 décembre.

Que tu sois pêcheur aux blancs, à la truite ou au brochet,

TU NE PEUX PECHER QU'A UNE SEULE CANNE à l'aide d'**Appâts naturels**.

ATTENTION : **OUVERTURE A PARTIR DE 7 HEURE**

L'étang est ouvert à **partir de 7 heure**, les samedis, dimanches, jours fériés et périodes de vacances scolaires.

Ouverture tous les jours à **partir de 7 heure**, pour les mois de Mai, Juin, Juillet et Août, et **jusqu'au 15 septembre**.

La pêche à l'étang pourra être fermée certains jours ou week-end.(voir affichage)

L'étang est fermé le jour des empoissonnements.

ATTENTION : REGLE DE CAPTURE POUR LES PRISES :

Le nombre de prises en truites est limité à 5 par jour, avec un maximum de 50 truites par an.

Dès conservation du premier poisson, le pêcheur est tenu de le renseigner au carnet de capture, à l'encre indélébile, à la date du jour, avec un T.**Il est interdit de se remettre en action de pêche avant cette formalité accomplie ainsi qu'après inscription de la cinquième truite.**

La pêche se fera à l'aide d'hameçon sans ardillon et le poisson placé dans une bourriche non métallique. Une bourriche par pêcheur **obligatoire**.

Lors des empoissonnements non annoncés, tout pêcheur en action de pêche devra cesser de pêcher.

Lors de location de l'étang, celui-ci sera fermé le jour précédent à partir de 17h ainsi que le jour de location.

Le brochet est fermé jusqu'à la grande ouverture.

Tous les poissons capturés devront avoir la taille légale de capture.

Les carpes doivent être remises à l'eau.

Toute truite de plus de 40 cm doit être remise à l'eau, de l'ouverture au 30 septembre et interdiction de dégorger, couper le fil.

Pour tout poisson qui sera remis à l'eau, ne pas le manipuler à l'aide d'un linge et le réoxygéner correctement afin d'éviter la mortalité.

Pour le respect de tous, les pêcheurs doivent pêcher dans un couloir perpendiculaire à la berge.

La pêche à l'écrevisse est interdite

La pêche dans le petit étang est interdite.

Activités prévues

Journée « grosses truites », le samedi 17 mai, uniquement sur inscription.

Initiation des jeunes : Les pêcheurs auront moins de 14 ans.

Le dimanche 03 août à partir de 15h. à l'étang des Harnussiaux.

Les inscriptions sont gratuites et débiteront à 14 h15.

FETE DE LA SOCIETE : Le dimanche 13 juillet au chalet des Harnussiaux

L'étang sera fermé aux dates suivantes :

Le samedi 17 mai (Pêche à la grosse truite, sur inscription)

Le vendredi 11 juillet, le samedi 12 juillet et
le dimanche 13 juillet (fête de la société)

Le vendredi 01 août, le samedi 02 août et
Le dimanche 03 août (initiation pour les enfants de moins de 14 ans).

Le samedi 20 et le dimanche 21 septembre One Fly Thymallus Apmc

Le comité se réserve le droit de bloquer d'autres dates pendant l'année.

Le comité.